



## Ecole de musique du Pays-d'Enhaut – Assemblée générale du 28 novembre 2025 Hôtel de Ville – Château-d'Oex

---

Présences : Sylvie Lenoir (présidente), Marie-France Baechler (directrice pédagogique), Nathalie Testa (directrice administrative), Susanne Germann, Valérie Daenzer, Stéphane Henchoz, Francine Henchoz et Jean-Claude Racine (Jurifid Sàrl).

Excusés : Sébastien Martin, Famille Girardet, Municipalité de Château-d'Oex, Municipalité de Rougemont et Municipalité de Rossinière.

Il est 20h15 lorsque Sylvie Lenoir, présidente, ouvre l'assemblée générale. Elle remercie les personnes présentes. L'ordre du jour est statutaire. Il est accepté par l'assemblée.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée générale 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport d'activité de l'année 2024/2025**

La présidente donne la parole à Marie-France Baechler, directrice pédagogique, pour son rapport qui est joint au présent procès-verbal.

En complément à son rapport, Marie-France Baechler ajoute qu'une représentation du petit chœur a eu lieu à la Fête de la Musique de juin dernier.

Francine Henchoz souhaite mentionner que Carl Henchoz est très content de sa nouvelle enseignante de piano, Sidonie Cholat.

Remerciements sont adressés aux parents qui nous confient leurs enfants, et également aux Communes du Pays d'Enhaut et de Haut Intyamon pour leur soutien financier ainsi que pour la mise à disposition gratuite des salles.

Le rapport d'activité sera adressé à chaque famille par email.

### **3. Rapport de la présidente**

Sylvie Lenoir procède à la lecture de son rapport. Elle relève l'engagement de toute l'équipe pédagogique et du comité.

L'Ecole se porte bien, de nouvelles classes ont été ouvertes et le nombre d'élèves est en progression.

Sylvie Lenoir relève l'organisation du 1<sup>er</sup> Concours de Solistes du Pays d'Enhaut qui se déroulera le 28 février 2026 à Château-d'Oex. Chaque musicien ou chanteur y est bienvenu, quel que soit son niveau.

La présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette année, soit les Municipalités, les parents, les élèves, les professeurs ainsi que son comité.

Remerciements sont également adressés aux deux directrices.

#### **4. Présentation des comptes 2024/2025**

Nathalie Testa présente les comptes. Il en ressort un bénéfice net de CHF 9'322.25. Celui-ci est principalement dû à la contribution de CHF 16'000.- obtenue par la Loterie Romande pour l'achat d'un marimbaphone. Le premier acompte de ce dernier a déjà été payé sur l'exercice comptable précédent.

Les dépenses ont été pleinement maîtrisées, certains postes du budget n'ont pas été utilisés.

#### **5. Rapport de la fiduciaire**

M. Racine de Jurifid Sàrl lit son rapport détaillé. Il a obtenu les explications souhaitées par la comptable et relève la bonne tenue des comptes. Ledit rapport propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2024/2025 tels que présentés et d'en donner décharge à la responsable et au comité.

#### **6. Acceptation des comptes 2024/2025**

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et décharge est donnée au comité et à la comptable. Félicitations sont adressées à Nathalie Testa pour la qualité de son travail ainsi qu'à Jurifid Sàrl pour la bonne exécution de son mandat.

#### **7. Divers et propositions individuelles**

Au nom du comité, Stéphane Henchoz remercie la présidente pour son précieux engagement sans faille.

La présidente remercie les différents intervenants et clôture l'assemblée à 20h50.

Nathalie Testa – 28 novembre 2025